

cessaires, et ils ont l'occasion de consulter les meilleurs experts du pays, gens très versés dans les affaires économiques et politiques. Nous savons d'expérience qu'une Commission du tarif peut être coûteuse. La nouvelle Commission que l'on se propose de nommer serait encore plus onéreuse que l'ancienne Commission, parce que, ainsi que nous l'a déclaré l'honorable sénateur qui pilote le bill en cette Chambre, on a l'intention d'établir un tribunal. Les traitements des commissaires ne représenteraient qu'une faible partie de la dépense totale annuelle pour cette organisation. Et je répéterai les paroles de mon honorable ami de Manitou, que nous devrions très minutieusement étudier la question de savoir si une Commission de tarif est nécessaire, du moment qu'elle doit entraîner une dépense aussi forte.

En ce qui concerne l'amendement tendant à réduire à cinq années la durée des fonctions, je partage dans une grande mesure le sentiment de mes honorables amis de ce côté de la Chambre (la gauche), mais non pas tout à fait pour les mêmes raisons que celles qu'ils ont exprimées. Mon argument n'est pas tant qu'à son arrivée au pouvoir un nouveau gouvernement devrait être en situation de nommer sa propre Commission tarifaire, mais que, durant les trois, quatre ou cinq prochaines années, les membres du Parlement et le public en général auront l'occasion de juger si une Commission de tarif est nécessaire ou non au Canada. S'il est jugé que cette Commission est inutile, nous devrions alors l'abolir sans délai. Pour ce motif, honorables sénateurs, je voterai pour l'amendement qui tend à réduire à cinq années la durée des fonctions.

Plusieurs VOIX: Au vote!

L'honorable R. FORKE: Honorables membres du Sénat, je regrette, comme doivent le déplorer la plupart des membres siégeant de ce côté de la Chambre (la gauche), que l'honorable sénateur de Regina (l'honorable M. Laird) ait éprouvé des difficultés au sujet de la Commission des grains.

L'honorable M. LAIRD: Je n'ai pas éprouvé de difficultés.

L'honorable M. FORKE: Si la Commission des grains a tort...

L'honorable M. LAIRD: Je n'ai rien déclaré de tel.

L'honorable M. FORKE: Parfait. L'honorable monsieur a cité comme exemple la Commission des grains...

L'honorable M. LAIRD: J'ai simplement dit que l'honorable sénateur (l'honorable M. Lemieux) a applaudi, il y a à peine un an, à

la nomination de la Commission des grains, dont les membres ont été nommés pour dix années, et qu'il objecte à ce que les membres de la Commission du tarif soient nommés pour la même période de dix années.

Le très honorable M. GRAHAM: Etant donné sa situation, il ne pouvait pas applaudir.

L'honorable M. FORKE: J'ai cru que mon honorable ami (l'honorable M. Laird) avait déclaré que sans cela il aurait voté pour la durée de cinq années.

L'honorable M. LAIRD: Oh, non.

L'honorable M. FORKE: Nous vérifierons demain quelles ont été les remarques de mon honorable ami. J'ai cru lui entendre dire qu'il y avait un obstacle dans la Commission des grains...

L'honorable M. LAIRD: Je n'ai rien dit dans ce sens.

L'honorable M. FORKE: Nous constaterons demain quelles ont été ses remarques.

L'honorable M. SCHAFFNER: Pourquoi ne pas accepter la parole de l'honorable sénateur?

L'honorable M. FORKE: Nous pouvons régler le cas nous même, sans l'intervention de qui que ce soit.

L'honorable M. SCHAFFNER: L'honorable sénateur vous a répété ses paroles; pourquoi ne pas le croire?

L'honorable M. FORKE: J'ai accepté sa parole. J'avais cru...

L'honorable M. SCHAFFNER: Je ne pense pas qu'il soit besoin de nous répéter la chose.

L'honorable M. FORKE: Si mon honorable ami voulait garder son siège, ce serait préférable. Il est porté à m'interrompre quand je prends la parole. S'il veut garder son siège...

L'honorable M. SCHAFFNER: Poursuivez.

L'honorable M. FORKE: Le ministre du Travail a insinué que les membres de la Commission du tarif devraient être "soustraits aux influences", et je pense qu'un membre de ce côté (la gauche) a parlé de leurs "devoirs sacrés". J'allais presque faire remarquer que ces membres seront "consacrés" dans leurs fonctions—qu'ils seront des hommes "sacrés". Mais j'ignore où l'on pourrait bien dénicher des hommes de ce calibre. Je ne partage pas l'avis de l'honorable monsieur qui a affirmé qu'il serait difficile de trouver ces commissaires. S'ils doivent cependant être doués des qualités qu'ont mentionnées le ministre du